



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1093</b>	<b>De M. Christian Hutin ( Nouvelle Gauche - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Culture</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Culture</b>
<b>Rubrique &gt; arts et spectacles</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Avenir du musée des beaux-arts de Dunkerque</b>	<b>Analyse &gt; Avenir du musée des beaux-arts de Dunkerque.</b>
Question publiée au JO le : <b>19/09/2017</b> Réponse publiée au JO le : <b>14/11/2017</b> page : <b>5570</b>		

### Texte de la question

M. Christian Hutin interroge Mme la ministre de la culture sur l'avenir du musée des beaux-arts de Dunkerque. Celui-ci est fermé depuis plusieurs années et la perspective de sa réouverture dans un nouveau lieu avec un nouveau projet culturel ne semble pas à l'ordre du jour. Un tel équipement, qui fait partie du paysage local et de l'histoire est indispensable au développement culturel du territoire. Par ailleurs, le musée des beaux-arts de Dunkerque dont les réserves sont importantes et de grandes qualités seront également dispersées sans que nous ayons de véritables perspectives quant à leur devenir. Les habitants du littoral dunkerquois sont attachés à ce musée qui doit contribuer au rayonnement de l'agglomération. Il souhaite donc connaître les mesures qu'elle compte prendre afin d'offrir un nouvel avenir au musée des beaux-arts de Dunkerque.

### Texte de la réponse

La ville de Dunkerque s'est inscrite dans une logique de restructuration de ses équipements culturels dans une approche globale de l'aménagement urbain. Il est notamment prévu que le bâtiment construit en 1973 pour abriter le musée des Beaux Arts de la ville soit réaménagé pour accueillir la nouvelle bibliothèque centrale de l'agglomération. Le musée, fermé depuis le 1er avril 2015, doit donc retrouver, dans une nouvelle implantation, un dynamisme et une visibilité qu'il avait précédemment. Le dossier fait l'objet d'un suivi étroit de la part des services de l'État, dans le cadre d'un dialogue régulier avec la Ville et la communauté urbaine de Dunkerque. Les services du ministère de la Culture (direction des affaires culturelles des Hauts-de-France et Service des musées de France de la direction générale des Patrimoines) assurent conjointement une mission d'accompagnement du projet. Depuis mai 2015, plusieurs missions ont été diligentées sur place. Elles ont été complétées par une mission de l'Inspection générale des affaires culturelles dont le rapport a été rendu en avril 2017. L'élaboration du projet muséal doit passer aujourd'hui par l'étape d'installation de réserves pérennes des collections du musée dans un lieu centralisé. Les préconisations de l'architecte conseil des musées de France ont été prises en compte par le programmiste mandaté par la Ville pour l'aménagement d'un ancien bâtiment scolaire désaffecté. Le rendu de l'étude de programmation sur les réserves est prévu à l'automne 2017, avec l'objectif d'un achèvement du chantier d'aménagement de ces réserves fin 2020. Par ailleurs, le scénario du futur musée des Beaux-Arts implique d'en définir le contenu par la rédaction d'un nouveau projet scientifique et culturel sur lequel devra s'appuyer une seconde étude de programmation pour la réinstallation du musée. Dans cette perspective, un conservateur doit être recruté. Le projet d'un nouveau complexe muséal réunissant le musée portuaire et le musée des Beaux-Arts dans un bâtiment « Ocean Link » est actuellement réexaminé par la communauté urbaine qui recherche un nouvel emplacement. En attendant que le projet muséographique se précise, le ministère de la Culture encourage le LAAC (Lieu d'art et d'action contemporaine) à



présenter une partie des collections du musée des Beaux-Arts qui a bénéficié d'importants dépôts de l'État (Musée du Louvre et Musée d'Orsay) ainsi que 7 « M.N.R. », œuvres issues de la spoliation artistique à la fin de la Seconde Guerre mondiale, dont le statut impose leur présentation au public. Le ministère reste très attentif au devenir de ce musée et à la gestion des collections.